

Sauvages de nous 1°. en ce que plusieurs de leur nations ont été presque entières détruites par l'eau de vie et particulièrement la nation des Algonquins; et en second lieu, que les français fugitifs n'osant plus retourner chez eux, entraînent les Sauvages chez les Anglais pour les aider à en transporter les marchandises qu'ils y vont acheter et apprennent par là aux Sauvages le chemin des Anglais.

*Il espère* que ces raisons engageront le conseil à donner des ordres si précis pour empêcher cette traite qui est presque le seul obstacle aux travaux des missionnaires, que M.M. les Gouverneurs seront obligés d'y tenir la main et que personne n'osera les éluder comme on a fait par le passé.

*N<sup>a</sup>.* Il y a plusieurs mémoires et lettres envoyés au Conseil à ce sujet par M.M. de Vaudreuil, Begon, et Ramezay. Tous conviennent des inconvéniens de la traite de l'eau de vie, mais en même temps qu'elle est nécessaire; et M. de Vaudreuil ayant marqué qu'il était indispensable de faire donner deux ou 3 pots d'eau de vie par homme aux sauvages du pays d'en haut qui viennent dans la colonie et même d'en faire traiter au Fort Frontenac avec modération.

*Sur* quoi le Conseil délibéra le 31 Mars 1716 qu'il falloit laisser subsister les défenses générales qui avaient été ci-devant faites et cependant de permettre de porter de l'eau de vie avec médiocrité aux endroits proposés par M. de Vaudreuil, s'il juge à propos de renouveler ces défenses, il le faut faire sans rien changer aux précédentes.

*Observation.* Il y a apparence que la traite de l'eau de vie dont se plaint le Père Lafitau est celle qui se